

Zeitschrift:	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
Herausgeber:	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
Band:	- (2006)
Heft:	1
Rubrik:	Aménagement du territoire et économie : réflexions de la journée ASPAN-SO

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aménagement du territoire et économie – Réflexions de la journée ASPAN-SO

Compte-rendu de la journée ASPAN-SO en partenariat avec VLP-ASPLAN à Neuchâtel le 28 octobre 2005.

Plutôt que de décrire la qualité indiscutable de la palette des orateurs réunis autour de la question posée, sur l'attention soutenue des participants ou encore sur le caractère naïf de la proposition, je préfère rapporter sur les quelques réflexions qui m'ont paru originales et qui dépassent ce dont tout le monde est conscient: la perte de repères tant en matière d'urbanisme qu'en économie.

D'abord, j'ai beaucoup apprécié la lucidité de Carl Fingerhuth qui fut – et qui est encore pour certains – un maître à penser l'urbanisme. Pour lui, il convient de réviser de fond en comble notre manière d'appréhender le territoire et d'intervenir dans la ville. Voici les éléments à même de nous faire réfléchir:

- Les problèmes urbains, de plus en plus complexes, ne peuvent plus être traités par des contrôles de dossiers mais par une réelle gestion urbaine.
- Cette gestion doit tenir compte des transformations profondes de notre société comme la sensualité, l'intuition, voire l'émotion.
- Nos villes n'ont plus de limites claires; elles sont rendues chaotiques, ce qui s'explique par le surcroît des interventions individuelles. Dans ce contexte, les instruments de l'aménagement du territoire, par définition bidimensionnels, ne suffisent plus pour produire de la qualité. La structure urbaine est tridimensionnelle, elle intègre les élévations, les espaces publics, le paysage...
- L'exercice est d'autant plus ardu dans notre pays où subsiste encore fortement le mythe du village.
- Ce n'est pas nécessairement une raison suffisante pour prendre exemple sur les réalisations qui ont lieu dans d'autres pays... et les ramener à notre échelle.
- Il convient dans ce contexte de s'ouvrir à une réflexion en profondeur et faire place à la complexité de notre société.

Pierre-André Rumley fonde son raisonnement sur la notion – incertaine et polysémique selon lui – du développement durable. Pour le directeur de l'Office fédéral du développement territorial, la loi sur l'aménagement du territoire contient les trois éléments de la durabilité: économie, société et environnement. Cependant, Pierre-André Rumley démontre, par une logique simple et claire, la nécessité de réviser la loi. Il convient d'y ajouter:

- Plus de contenu matériel
- Une clarification des compétences et des responsabilités
- Une place à l'aménagement par projets
- Des moyens matériels nécessaires à la concrétisation des objectifs de l'aménagement.

Les propos de Francis Sermet, directeur de l'agence DEWS (Developpement Economic Western Switzerland), ont permis d'entrer plus avant dans les considérations qu'ont habituellement les chefs d'entreprises lorsqu'il s'agit de localiser un projet dans le territoire. Les critères sont multiples:

- Proximité des hautes écoles
- Choix d'un terrain ou d'un bâtiment existant
- Proximité de Genève ou de Zürich
- Fiscalité
- Financement
- Administration
- Coût
- Tradition.

La recherche et l'accueil des nouvelles entreprises est un métier qui exige de la patience et du doigté. D'autant que les demandes de nouvelles implantations concernent essentiellement le haut de gamme comme les centres de décision et la haute technologie. Ce genre d'entreprises implique l'arrivée de professions très qualifiées, donc certaines exigences pour ce qui est de la qualité de vie, facteur qui peut faire pencher la balance lorsque tous les autres critères sont remplis.

Peter Giezendanner, représentant la FUS expose les trois axes définis par un groupe de travail au sein de la FUS:

- Pour éviter les distorsions de marché, il faut présenter les mêmes règles pour tous et partout
- Une offre nationale est souhaitée pour les projets de grande envergure
- La planification des sites prioritaires aboutissant à la mise à disposition d'un ensembles de parcelles

Les propos de Derek Martin, sur la base de quatorze projets-pilotes néerlandais, débouchaient sur les recommandations suivantes:

- Réviser les bases légales et les instruments d'aménagement
- Pratiquer une approche intégrale
- S'ouvrir à la coordination et au consensus

Le mot de la fin revenait à Monsieur Fernand Cuche. Pour le nouveau Conseiller d'Etat neuchâtelois, l'approche intégrale, y compris la prise en compte des intérêts économiques, consiste à poser un regard sur le mode d'appropriation des urbains sur les espaces extra-urbains. Pour lui, si la soif des urbains est si grande pour le monde rural, la forêt et la nature, c'est que les citadins ont soif de compensations. La qualité de la ville et des zones d'activités pousse les habitants des villes à gagner des espaces plus vastes et plus ouverts. Ceci implique une approche globale. Notre dénominateur commun n'est autre que la terre. Il convient d'être vigilant au moment où les menaces pèsent de plus en plus sur notre planète. Dès lors, n'importe-t-il pas aussi de maintenir des paysannes et des paysans dans toutes les régions du globe ? ■